

Réunion du Conseil Municipal

Du 3 juillet 2020 à 20 heures

L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON, maire.

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- Délégation de fonction au maire
- Établissement de la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation d'un « correspondant défense »
- Désignation des contacts pour automate d'alerte
- Questions diverses

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus de l'ancien conseil, présents, valident le compte rendu de la réunion du 2 mai 2020.

- **Élection du maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monique DELFAU, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT).

Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages exprimés	11
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- ALBARET Jean : quatre voix (4)
- BOUDON Robert : sept voix (7)

BOUDON Robert a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

➤ **Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints**

Le nouveau maire élu demande au conseil de fixer le nombre de poste d'adjoint en sachant que ce dernier ne peut pas dépasser 3 postes.

Nombre de poste créée : 2

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Sous la présidence du nouveau maire, le conseil procède à l'élection des adjoints :

Élection du premier adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages exprimés	11
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- CAYREL Laurent : quatre voix (4)
- VAISSADE Sylvie : sept voix (7)

VAISSADE Sylvie a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Élection du deuxième Adjoint

Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	1
• Nombre de suffrages exprimés	10
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- DELFAU Monique : sept voix (7)
- GILIBERT Jean-Noël : trois voix (3)

DELFAU Monique a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

➤ Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Le maire donne lecture de la charte de l'élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller

➤ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités de fonctions.

Il informe le conseil qu'il souhaite percevoir la totalité de son indemnité soit 25.5% de l'indice 1027 (991.80 € brut / mois).

Il explique que pour les adjoints l'indemnité maximale est de 9.9 % de l'indice 1027 (385.05 € brut / mois) et demande au conseil de délibérer pour en fixer le montant.

- *Le conseil fixe l'indemnité des adjoints à 5.25 % de l'indice 1027*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Délégation de fonction au maire

Le Maire fait savoir que le conseil peut lui déléguer une partie de ses attributions, ces délégations de pouvoir facilitent et accélèrent la gestion de la commune.

Il demande au conseil d'établir la liste des délégations qu'il souhaite lui attribuer.

Le conseil municipal, décide de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1° - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - Procéder, dans les limites de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

5° - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €) ;

10° - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° - Fixer, dans les limites de l'estimation du Domaine, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

12° - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € ;

14° - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

15° - Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

16° - Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 4)

➤ **Établissement de la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs**

Le maire fait savoir que suite au renouvellement général des conseils municipaux de nouveaux commissaires doivent être nommés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Il convient donc d'établir une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants afin que le Directeur des services fiscaux puisse désigner parmi cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal établi la liste de la façon suivante :

Commissaires titulaires

Jean ALBARET

Christian LAURAIRE

Jean-Claude CAYREL

Cyrille COUMOUL

Yvette BRUNEL

Elisabeth BAJOLLE

Pierre BIRON

Thierry BRUNEL

Karine PASCAL

Lucien CAVALIER

Gérard LACASSAGNE

Jean-Paul FRAYSSE

Commissaires suppléants

Jérôme BOUDON

Pascale VIGNAUD

Bernard PRIMOIS

Raymond VALADIER

Denise GILIBERT DEVORS

Jean-François PIGNOL

Louis PASCAL

Philippe RAYNAL

Michel André

Monique LOUVRIER

Marcel COSTEROUSSE

Claudette BOUSSUGE

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Le conseil procède à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs

<p><u>Syndicat Départemental d'énergies du Cantal</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 2 titulaires : ALBARET Jean et GILIBERT Jean-Noël
<p><u>PNR Aubrac</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 1 titulaire : BOUDON Robert- 1 suppléant : CAYREL Laurent
<p><u>Association des Communes Forestières</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 1 Titulaire : BOUDON Robert- 1 Suppléant : CAVALIER Lucien
<p><u>CNAS</u></p> <p>1 Titulaire : LOUVRIER Monique</p>
<p><u>Syndicat de réalisation de Saint-Flour/Coltines</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 1 Titulaire : VAISSADE Jean-Pierre- 1 Suppléant : COUMOUL Cyrille
<p><u>Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires</u></p> <p>1 Titulaire : BOUDON Robert</p>

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal procède à main levée à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

<p><i>Membres titulaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DELFAU Monique - ALBARET Jean - CAYREL Laurent 	<p><i>Membres suppléants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - BOUDON Michel - VAISSADE Sylvie - LOUVRIER Monique
---	---

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Désignation d'un « correspondant défense »**

Le conseil municipal désigne M. Laurent CAYREL en tant que « correspondant défense ».

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Désignation des contacts pour automate d'alerte**

Dans le cadre de la gestion de crise, la préfecture du cantal est dotée d'un automate d'alerte. Ce système informatique permet d'assurer une information dans des délais rapides, par téléphone et/ou SMS, de tous les acteurs impliqués au niveau de la sécurité civile et notamment les maires (alertes météorologiques, arrêtés d'interdiction ou de réglementation concernant la circulation des véhicules en période hivernale, des transports scolaires, informations urgentes portant sur le COVID 19...)

Le conseil désigne les contacts suivants :

- *Contact n°1 : BOUDON Robert*
- *Contact n°2 : GILIBERT Jean-Noël (Chargé des transports scolaires)*
- *Contact n°3 : BOUDON Michel (Chargé du déneigement)*
- *Contact n°4 : RAYNAL Philippe (Chargé du déneigement)*

➤ **Questions diverses**

- M. Cyrille COUMOUL est désigné pour aller à une réunion à Chaudes-Aigues portant sur l'avenir des collèges ruraux à l'initiative de Mme Marie CHASSAIGNE, Responsable associative de l'Association Collège rural – Collège vital.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 51.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE